

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

10575

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 62 74 60 69

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



20 NOV 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : HIND BOUBRINE Age : 65

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2023	Ca	120 DH		Dr. YOUSSEF HABIB Médecin Généraliste Makhlouf - Perouga Tel: 0604 04 76 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE NOUVEL IMANE Dr ELBADOU Imane Manzeh 2 N°44 Djerda Tel: 05 20 35 07 57	20/11/2023	943,50 DH

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

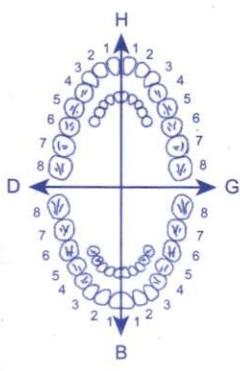
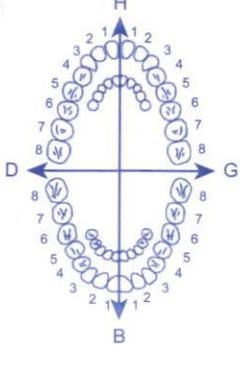
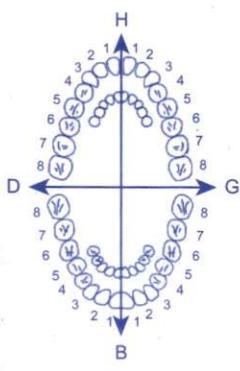
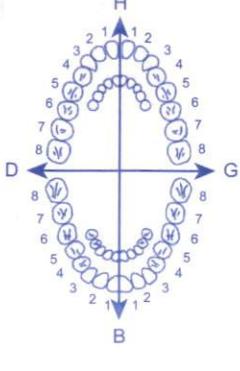
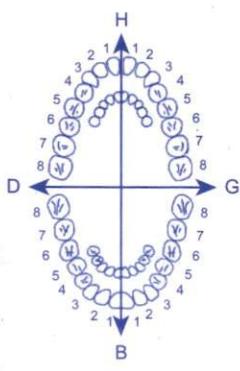
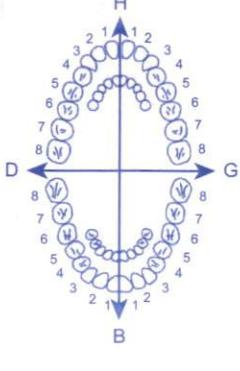
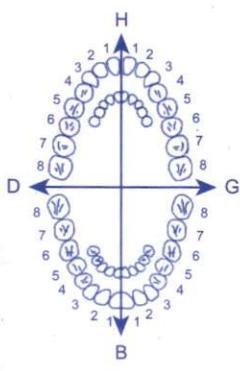
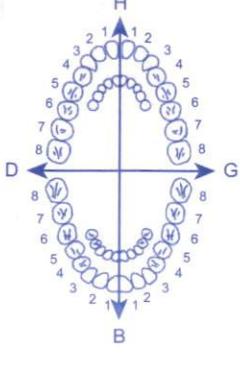
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Youssef HARRI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Casablanca
Ex. interne au CHU IBN Rochd
Ex. interne au CHP MLY EL Hassan

Médecine Générale
Echographie - ECG
Oxygénothérapie | Radiographie



الدكتور يوسف حري

خريج كلية الطب بالدار البيضاء
طبيب داخلي سابق بمستشفى ابن رشد
طبيب داخلي سابق بمستشفى
الأمير مولاي الحسن

الطب العام

الفحص بالصدى - تخطيط القلب
التصوير الرقمي بالأشعة - الأكسجين

Deroua, le :

20 NOV 2023

$$149,50 \times 3 = 448,50$$

Curofled SV

2 sachet/j

à 2 mois

Nocepet gel SV

1 app/j

à 2 mois

Relaxin SV

2 gel/j à 3ml

198,00
21
Dr. ELBADAOUI Imane
PHARMACIE NOUVELLE
Makhlef 2 N° 44 Deroua
Tel: 05 20 30 757

99,000,00 - 55,50
943,50

Dr. YOUSSEF HARRI
Médecin Généraliste
Makhlef 2 N° 44 Deroua
Tel: 05 04 04 76

مدار مخلوف، تجزئة النايت 2 تجزئة 1 الطابق الثاني، الدروة - برشيد
Rond Point Makhlef, Lotissement Nait 2 Lot N°1, Deroua - Berrechid
Tél.: 05 26 10 10 10 / 06 04 047 647 SOS - Email : harriyoussef@gmail.com

Chiesanova (RSM).
20370 Casablanca.

Lot:

■ A consommer de
préférence avant le :
PPC : 149,50 DH

Chiesanova (RSM).
20370 Casablanca.

Lot:

■ A consommer de
préférence avant le :
PPC : 149,50 DH

20370 Casablanca.

Lot:

■ A consommer de
préférence avant le :
PPC : 149,50 DH

LOT: 230795
DLUO: 09/2026
99,00DH

LOT: 230361
DLUO: 04/2026
99,00DH

Leva Pharma
LOT: 230794
DLUO: 09/2026
99,00DH

Leva Pharmaceutique

LOT PUC: 198.00DH



C249
2025-11

CNK 3259-850

REV: 2021/11/0



3 401020 354451 >